



SEANCE DU
8 JUILLET 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

COMMISSION
COMMUNALE
D'ACCESSIBILITÉ DES
PERSONNES
HANDICAPÉES

DÉSIGNATION DES
MEMBRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 juillet 2026

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 2 juillet 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mmes BARLET Stéphanie (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). WERQUIN Mildred. MIJUN Peggy (Proc. De Mme DUJARDIN Séverine). M. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique (Proc. De Mme POCLET Dominique). MM. SIX Roland (Proc. De M. SCHOLLART Denis). RAVEZ Jean-Marie. Mme MADAU Graziela. MM. BLONDEAU Olivier (Proc. De Mme BLONDEAU Nathalie). SERIO Bernard (Proc. De M. BAILLET Alain). CROISIER Benjamin (Proc. De M. BOUGHEZAL Julien). Mmes GOUAL Rahma (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). DUBAR Pauline. M. RICHARD Frédéric (Proc De Mme JOLY Audrey). Mmes CABOCHE Cécile (Proc. De M. FERNAND Matthieu). LAMPIN Laurence. M. GIBOIRE Antoine (Proc. De Mme DIOUANI Sarah).

Absents ayant donné procuration : MM. THUILLIEZ Laurent. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. SCHOLLART Denis. Mmes DUJARDIN Séverine. BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme DIOUANI Sarah.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBOIRE Antoine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de 5 000 habitants et plus ont l'obligation de créer une Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées.

Il précise que cette commission a pour missions :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- D'établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et de formuler toutes propositions utiles visant à améliorer la mise en accessibilité.

Le Maire préside la Commission et arrête la liste de ses membres.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 février 2021, le Conseil Municipal a décidé de réinstaurer la commission et de désigner un collège de 6 personnes comme représentants de la Commune.

Suite du renouvellement du Conseil Municipal, il propose de désigner les représentants de la Commune comme suit :

- L'Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme ;
- L'Adjoint en charge des logements ;
- L'Adjoint à la Sécurité ;
- Le Conseiller Municipal délégué à la Santé, au Handicap et à l'Inclusion ;
- Deux Conseillers Municipaux.

Il précise également qu'un représentant de l'Association des Paralysés de France ainsi qu'un habitant de la Commune en situation de handicap seront invités à participer aux travaux de la commission.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour occuper les deux postes de Conseillers Municipaux au sein de cette commission.

La Liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » propose les candidatures de Madame Nathalie BLONDEAU et Monsieur Julien BOUGHEZAL.

Conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer par un vote à main levée, sur le mode de scrutin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005,

Vu les résultats du vote,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE :

- M.THUILLIEZ Laurent, Adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme et à la Transition écologique ;
- Mme POCLET Dominique, Adjointe à la Vie de quartiers et aux Logements ;
- M. LENBA Ouassini, Adjoint à la Sécurité ;
- Mme DUBAR Pauline, Conseillère Municipale Déléguée à la Santé, au Handicap et à l'Inclusion ;
- Mme BLONDEAU Nathalie, Conseillère Municipale Déléguée aux Animations locales ;
- M. BOUGHEZAL Julien, Conseiller Municipal.

en qualité de représentants de la Commune au sein de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de désigner par arrêté les représentants des associations et de la société civile.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance



Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE
le 13/07/2026
Application agréée E-legalite.com